

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10 janvier 1936 promulguant dans la colonie la loi du 10 juillet 1936 sur Les groupes de Combat et milices privées.

n° 10

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 janvier 1936

Numéro JO  
n° 473 du 30/04/1936

Date du numéro  
30 avril 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article. 1er

— Est promulguée a Cote française des Somalis et dépendances a loi du 10 janvier 1936 susvisée sur les groupes de combat et milices privées.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.